



GIP ENFANCE EN DANGER

Conférence de Presse

**« 20 ans du 119-Allô Enfance en Danger et
Journée internationale des lignes
d'assistance téléphonique d'aide aux
enfants »**

**17 Mai 2010
PRESS CLUB DE FRANCE**



PROGRAMME DE LA CONFÉRENCE

■ 14h30 **Accueil des participants**

■ 15h **Ouverture de la Conférence**

20^{ème} anniversaire du GIP Enfance en Danger – 119

Patricia ADAM, Députée du Finistère, Présidente du GIP Enfance en Danger (SNATED-119 / ONED)

■ 15h15

Présentation de la Journée Internationale des lignes téléphoniques d'assistance aux enfants organisée par le réseau Child Helpline International sous le thème « connecting children »
Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, Directeur Général GIP Enfance en Danger (SNATED-119 / ONED)

■ 15h30

Présentation du 119 et de son fonctionnement

Présentation de la nouvelle approche du danger depuis la loi de mars 2007

Présentation des chiffres de l'enfance en danger à travers 20 ans d'activité

Zoom sur les données 2009

Nathalie Le Maire, Directrice Générale Adjointe du GIPED

■ 16h15

Lancement et descriptif du plan de communication dans le cadre de ses 20 ans

Marie-Paule MARTIN-BLACHAIS, Directeur Général GIP Enfance en Danger (SNATED-119 / ONED)

- 1- Sensibilisation des media sur leur rôle pédagogique et de prévention
- 2- Lancement d'une campagne d'affichage dans les transports publics à l'échelle nationale
- 3- Lancement de deux actions de communication fortes avec le soutien d'un grand opérateur de téléphonie mobile

■ 16h45 **Questions de l'auditoire**



Présentation du GIPED et du 119

Le GIP Enfance en Danger

Le **G**roupement d'**I**ntérêt **P**ublic pour l'**E**nfance en **D**anger est composé du 119, **S**ervice **N**ational d'**A**ccueil **T**éléphonique pour l'**E**nfance en **D**anger, et de l'**O**NED, **O**bservatoire **N**ational pour l'**E**nfance en **D**anger.

Ce Groupement réunit **3 collègues** directement concernés par la prévention et la protection des mineurs : l'Etat, les Départements et des Associations œuvrant dans le champ de la Protection de l'Enfance. Les deux services ont une même Direction Générale et une même Direction administrative et financière, le GIP regroupant 80 agents.

Le **SNATED** (www.allo119.gouv.fr) plus communément appelé «119 - Allô Enfance en Danger »

Le 10 Juillet 1989, les parlementaires ont voté à l'unanimité une loi relative à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la Protection de l'Enfance. Cette loi a donné le jour au Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance Maltraîtée, communément appelé « Allo Enfance Maltraîtée ».

Depuis Mars 1997, le service bénéficie d'un numéro d'appel simplifié à 3 chiffres : le 0800 05 41 41 devient le **119**. L'affichage de ce numéro est obligatoire dans tous les lieux recevant des mineurs.

Depuis 2003, le 119 a acquis le statut de numéro d'urgence (comme les n° 115, 17, 18, 112 et 15), ce qui donne obligation à tous les opérateurs de rendre accessible le numéro gratuitement, y compris depuis les téléphones mobiles.

La loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance (JO du 6 mars 2007) a remplacé le mot « maltraités » par le mot « en danger ».

L'**ONED** (www.oned.gouv.fr)

La création de l'Observatoire par la loi du 2 janvier 2004 répond au besoin de dresser un état des lieux de la maltraitance et du système de protection de l'enfance en France. L'ONED a plusieurs missions : mettre en cohérence les données chiffrées, recenser et évaluer les pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge, réaliser des études et des comparaisons internationales. Son rapport annuel, ses activités, notamment l'évaluation des pratiques, ainsi que les recherches qu'il finance, contribuent à la réflexion sur l'amélioration de la protection de l'enfance en France.



Le GIPED-119 s'associe à la journée internationale des lignes d'assistance téléphonique d'aide aux enfants

Cette journée a été initiée par le réseau international « Child Helpline International » dont **le GIP Enfance en Danger est membre depuis 2008.**

Pour la 4^{ème} édition, le CHI invite ses pays membres à célébrer cette journée internationale dans le but de mettre en lumière les dispositifs téléphoniques d'assistance téléphonique aux enfants.

En 2010, **cette journée a pour thème : « connecting children ».**

Ce 17 mai, est également célébrée **la journée internationale des télécommunications.**

Le CHI a souhaité relier ces deux journées en encourageant les différentes lignes téléphoniques à travers le monde à accéder à la gratuité et aux numéros courts. Ce qui est le cas du 119 depuis de nombreuses années.

Dans ce cadre, le GIPED a ainsi décidé de valoriser l'exemple du 119 en lançant deux actions de communication fortes en direction du public et plus particulièrement des jeunes.

L'une de ses actions, présentées dans le cadre de cette conférence de presse, a vu le jour grâce au soutien d'un grand opérateur de téléphonie mobile.

Le 119 est ainsi en parfaite phase avec ces 2 journées internationales.

En savoir plus : <http://www.childhelplineinternational.org/fr>

Création de ce réseau international

Lors de la Consultation Internationale de Pune en 2001, en Inde, la nécessité de créer un bureau d'aide technique a été discutée par les lignes d'assistance aux enfants elles-mêmes. Cette organisation avait pour but de fournir une aide aux lignes existantes mais aussi de fournir un soutien aux pays, particulièrement aux pays en développement, souhaitant lancer une ligne d'assistance afin d'atteindre les enfants n'ayant pas ou peu accès aux services de soins infantiles. CHILDLINE India a accepté de développer un plan stratégique et de construire un consensus parmi toutes les lignes d'assistance. Cela a conduit à la consultation d'Amsterdam de 2003, aux Pays-Bas, à laquelle ont participé des représentants de 49 lignes d'assistance et qui a vu le lancement de Child Helpline International.

Child Helpline International a été officiellement créé en octobre 2003 afin de construire, développer et maintenir un réseau actif de lignes d'assistance aux enfants à travers le monde. Depuis ce jour, l'adhésion à CHI n'a cessé de croître, démontrant sa capacité à se projeter dans le futur afin d'identifier les tendances innovantes et de les adapter aux besoins des enfants à travers le monde.

Le réseau CHI

De nombreuses lignes d'assistance aux enfants à travers le monde sont membres du réseau CHI.

Le réseau constitue ainsi un mouvement global des lignes d'assistance qui travaillent à la protection des enfants à travers le monde et veillent à ce que leurs voix soient entendues. Le réseau CHI compte actuellement 107 membres dans 86 pays. CHI travaille également avec des organisations dans 26 autres pays.



Le 119 ... a 20 ans

Historique et cadre législatif

En 1988, à l'initiative d'Hélène Dhorlac de Borne, alors secrétaire d'état chargée de la famille, une commission, s'est réunie pour examiner les questions de dépistage, de signalement et de prise en charge des mineurs maltraités.

Cette commission, présidée par Jacques Barrot rassemblait des représentants de l'Etat, des Départements, des associations et a auditionné de nombreux experts pour faire cet état des lieux.

C'est dans ce cadre que Madame Anne-Aymone Giscard d'Estaing, Présidente de la Fondation pour l'Enfance, a présenté l'expérience et le succès du dispositif téléphonique italien « Il Telefono Azzurro ».

La commission a ainsi suggéré dans ses conclusions la création d'un service téléphonique identique en France.

Le Gouvernement a ainsi présenté un projet de loi relatif à la prévention des mauvais traitements et la protection des mineurs. Cette loi votée à l'unanimité par les parlementaires a été promulguée le **10 juillet 1989**.

Le Service national d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance Maltraitée a ouvert le **9 janvier 1990**.

Le « SNATEM » a été constitué sous forme juridique d'un Groupement d'Intérêt Public regroupant 3 partenaires : l'Etat, les Conseils Généraux et des associations de protection de l'enfance.

Il est depuis sa création financé à parts égales par l'Etat et les Départements.

Ce service a été conçu afin de permettre à tout citoyen d'évoquer une situation de mauvais traitements à enfant auprès de professionnels de l'enfance 24h sur 24 et gratuitement.

Ce service a également été mis à la disposition des conseils généraux pour les aider à remplir pleinement leur mission de prévention et de protection des enfants.

Il a pour mission légale : l'écoute, l'orientation et la transmission des informations aux départements pour prise en charge.

Son numéro, le 05 05 41 41, doit « obligatoirement être affiché dans tous les lieux recevant des mineurs ».

Ce service d'accueil téléphonique, plus communément appelé « Allô Enfance Maltraitée » a ainsi reçu ses premiers appels le 9 janvier 1990. En 20 ans, il n'y a pas eu une seule journée sans que le téléphone ne sonne des centaines de fois. Et ce, quel que soit le numéro d'appel : 05 05 41 41 → 0800 05 41 41 → 119...

Principales évolutions

■ 1997 = Création du numéro « 119 »

En 1997, en plein scandale de l'affaire Dutroux, l'Enfance Maltraitée est proclamée Grande Cause Nationale en France.

Le gouvernement d'alors attribue au service un numéro simplifié plus facilement mémorisable : le 119.

Il est également prévu que le 119 n'apparaîtra pas sur les factures détaillées de téléphone afin de protéger les enfants et adolescents pouvant appeler de leur domicile et leur faciliter ainsi la parole.

■ 1999 = Le 119 met en place un pré accueil

De plus en plus sollicité, le 119 doit améliorer sa capacité d'accueil des appels. Un pré accueil est mis en place. Composé de professionnels de la téléphonie formés à la problématique du 119, il a pour rôle d'accueillir les appels, de les « filtrer » et de passer les demandes d'aides et d'informations aux écoutants du 119, professionnels de l'écoute et de la protection de l'enfance.

Il permet aux écoutants de se recentrer sur leurs missions et de ne plus répondre directement au grand nombre d'appels muets, brefs ou ludiques.

■ Mars 2000 = Lancement du site Internet du 119 : www.allo119.gouv.fr

Depuis son ouverture en mars 2000, la **fréquentation du site n'a cessé d'augmenter.**

- en 2001 : 30 000 visites
- en 2005 : 185 238 visites
- en 2009 : Près de 500 000 visites

■ 2003 = Le 119 accède au statut de numéro d'urgence

Cette évolution, acquise par décret en juillet 2003, permet aux usagers d'appeler gratuitement le 119 depuis tous les téléphones fixes **et mobiles.**

■ 2003 = Le 119 étend ses lignes aux DOM

Le 1^{er} département à accéder à notre service est La Réunion le 22 février 2003.

■ 2004 = Le 119 n'est plus le seul service du GIP

Cette année, la loi du 2 juillet 2004 crée l'**Observatoire National de l'Enfance en Danger** (www.oned.gouv.fr) qui intègre le GIP.

■ 5 Mars 2007 – La réforme de la loi de protection de l'enfance change la dénomination du service et élargit ses missions

Le 119-Allô Enfance en Maltraitée devient le « 119-Allô Enfance en Danger » dans le respect de la loi de mars 2007.

La notion de « maltraitance » fait place à la notion plus large de « danger ».

Un service reconnu

Le 119, à travers ces 20 années, a reçu de nombreuses personnalités désireuses de mieux connaître son fonctionnement.

C'est pour le 119, une reconnaissance majeure.

Tous les Ministres successifs en charge de la famille ont visité le service.

Le 119 a également eu l'honneur de recevoir de nombreuses personnalités tant françaises qu'étrangères.

En 2008, le 119 a également été mis en valeur de manière forte.

Un documentariste, Philippe Pichon, a consacré 52 minutes à ce service et plus précisément son plateau d'écoute et le travail des écoutants.

Le documentaire « Allô le 119, je vous écoute » a été diffusé sur une grande chaîne de service public en septembre 2008.

Un service qui communique

En 20 ans, le service a également changé d'identité visuelle à 2 reprises.

Depuis 2008, le 119 a une nouvelle identité visuelle qu'il diffuse largement.

Ainsi, très régulièrement, le service procède à des campagnes de diffusion de ses affiches : en direction des établissements scolaires, centres jeunesse, des services de police et de gendarmerie, des services des conseils généraux...

Par ailleurs, le 119 a une place prégnante dans les campagnes de communication nationales notamment ministérielles :

- 2002 : le Ministère de l'Enfance et de la Famille associe le **119 à un projet gouvernemental d'information et de sensibilisation du public à la prévention des violences sexuelles sur mineurs.**

- 2003, le partenariat a également été étroit avec le Ministère Délégué à la Famille et l'Association des Maires de France, notamment au travers d'une **affiche intitulée « Nos enfants ont des droits »**, tirée à 100 000 exemplaires, et réalisée dans le cadre de la Journée des Droits de l'enfant.



Les Chiffres clés de 20 ans d'activité

Les heures d'écoute

En 20 ans, le téléphone n'a jamais cessé de sonner...

→ C'est plus de **175 000 heures d'ouverture du service** durant lesquelles entre **2 et 9** écoutants traitent les appels

Les appels décrochés

115 000 en 1990
490 000 en 2009

→ En **2009**, le service a décroché en moyenne **1400 appels par jour**

Les appels traités par les écoutants du 119

En 20 ans, les écoutants ont traité plus de 500.000 appels dont 20% ont fait l'objet d'une transmission aux départements.

Ainsi, **100 000 transmissions d'informations ont été envoyées par le 119 aux départements pour évaluation de la situation des enfants concernés.**

→ Sur 20 ans, **c'est plus de 14 transmissions d'informations** envoyées quotidiennement aux départements pour évaluation

Le nombre d'enfants aidés

→ En 20 ans, c'est plus de **200 000 enfants** qui **ont fait l'objet d'une demande d'évaluation suite à un appel au 119.**

Des milliers d'autres enfants ont fait l'objet d'un échange, d'une aide immédiate au téléphone... L'écouter a donné un conseil, proposé une orientation, un accompagnement ou un rappel pour plus de précisions.

Les écoutants

25 écoutants professionnels de l'écoute et de la protection de l'enfance au début du service, 50 en 2010.

→ En 20 ans, l'effectif des écoutants a doublé

Les constantes des appels sur les 20 ans

Sur ces 20 années d'activité, on peut observer les constantes suivantes (précisées dans les données chiffrées 2009):

Les appelants sont principalement des adultes.

Dans la grande majorité des appels traités par les écoutants, l'appelant n'est pas anonyme sauf pour les transmissions aux départements (plus de la moitié sont anonymes).

1 appelant sur 3 fait partie de la famille proche (parents, beaux-parents, grands parents...).

Les enfants représentent environ 10% des appelants.

Les auteurs présumés du danger

Ils sont principalement membres de la famille proche.

90 % des dangers évoqués dans les situations évoquées au 119 proviennent de la famille : mère, père, beau-père.

Les types de dangers évoqués dans les transmissions

Dans 8 cas sur 10, les violences évoquées sont soit physiques soit psychologiques.

Les enfants victimes

Ils sont concernés à tous les âges.



Les Chiffres de l'activité en 2009

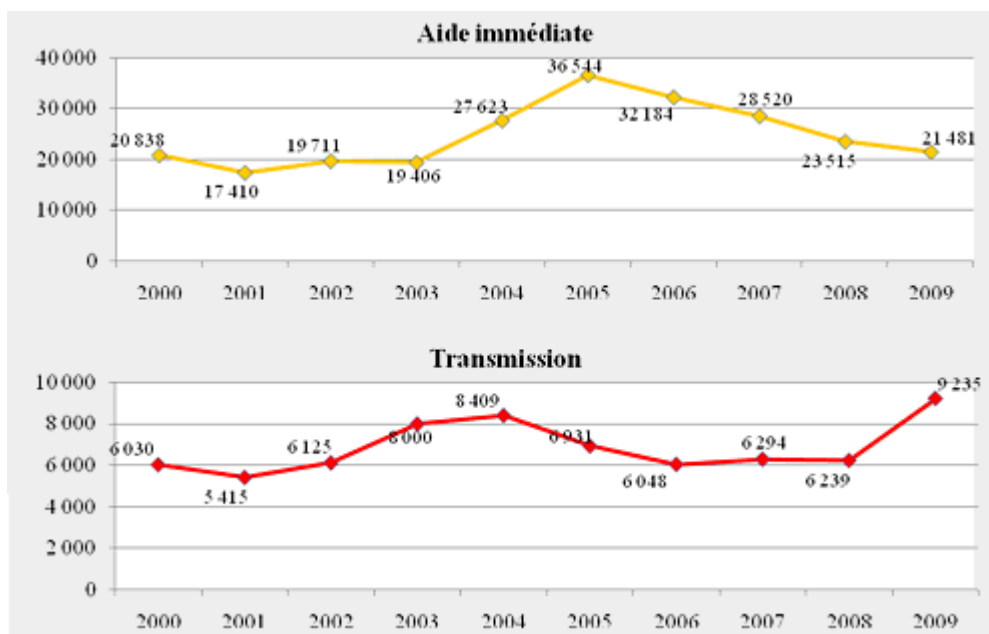
Combien d'appels sont traités au 119 ?

Près de **500 000** appels décrochés sur l'année **2009**.

Sur ces 500 000 appels, **30 716** ont fait l'objet d'un entretien avec un écoutant du 119 dont :

- 21 481 aides immédiates (conseil, soutien, orientation au téléphone)
- **9 235 transmissions aux départements** (+ 48% par rapport à 2008)

Evolution des aides immédiates et des transmissions depuis 2000



Qui appelle le 119 ?

Dans 1 appel sur 4, l'appelant n'est pas identifié (1 sur 2 pour les transmissions aux départements). Cette proportion est en hausse depuis quelques années.

Lien des appelants avec l'enfant selon le traitement de l'appel

	Aide immédiate		Transmission		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Non connu	2 667	12,1%	5 143	53,6%	7 810	24,7%
Mère	4 261	19,3%	606	6,3%	4 867	15,4%
Père	2 968	13,5%	640	6,7%	3 608	11,4%
Mineur concerné	2 483	11,3%	625	6,5%	3 108	9,8%
Voisin	1 542	7,0%	928	9,7%	2 470	7,8%
Entourage amical	1 810	8,2%	358	3,7%	2 168	6,9%
Grand parent	1 728	7,8%	356	3,7%	2 084	6,6%
Famille autre	1 330	6,0%	375	3,9%	1 705	5,4%
Personnel institutionnel	1 159	5,3%	365	3,8%	1 524	4,8%
Majeur concerné	1 372	6,2%	47	0,5%	1 419	4,5%
Beau parent	463	2,1%	77	0,8%	540	1,7%
Membre de la fratrie	242	1,1%	79	0,8%	321	1,0%
Total	22 025	100,0%	9 599	100,0%	31 624	100,0%

Les parents représentent 33% des appelants connus dans les aides immédiates et les mères sont toujours les plus nombreuses à solliciter le 119.

Pourquoi appelle t'on le 119 ?

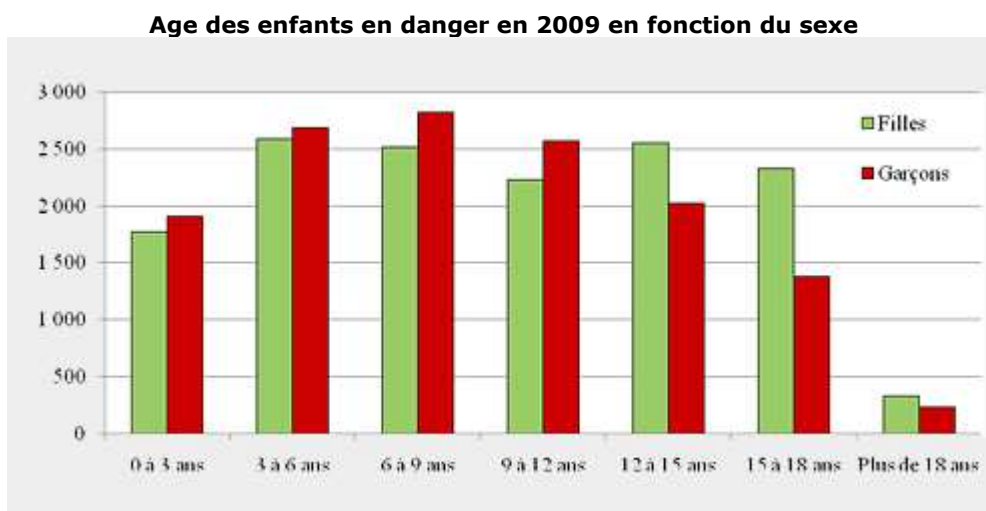
Répartition des appels en fonction de l'objet

Objet de l'appel	Aides immédiates	Transmissions
Situation d'enfant en danger ou en risque	48,80%	95,30%
Problèmes éducatifs	11,30%	3,30%
Difficultés relationnelles	4,80%	0,40%
Conflits conjugaux	4,50%	0,20%
Questionnement juridique	6,50%	0,10%
Questionnement psychologique	17,00%	0,10%
Questions sur les suites d'un appel	7,00%	0,50%
Non renseigné	0,10%	0,10%
Total	100,00%	100,00%

Si les transmissions ont pour principal objet une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être, les aides immédiates en revanche couvrent, pour plus de 50 % des situations, d'autres problématiques familiales.

Qui sont les enfants victimes ?

Dans les 30 716 demandes d'aides gérées par le 119 en 2009, plus de 45 000 enfants étaient mentionnés dont 30 997 sont déclarés en danger ou en risque de l'être.



Champs : ensemble des enfants en danger dont on connaît l'âge et le sexe (n=27 924)
 Source : données issues de LISA, base du SNATED 2009

Lieu de vie des enfants déclarés en danger

	Effectif	Pourcentage
Avec ses deux parents	10 977	35,4%
Avec sa mère	14 191	45,8%
Avec son père	2 649	8,5%
En résidence alternée	674	2,2%
Hors du foyer parental	1 629	5,3%
Non renseigné	877	2,8%
Total enfant	30 997	100,0%

Qui sont les auteurs présumés à l'origine du danger?

Nombre d'enfants en fonction de l'auteur de danger présumé						
	Aide immédiate		Transmission		Total	
Famille proche	12 751	85,8%	15141	93,9%	27 892	90,0%
Entourage	785	5,3%	362	2,2%	1 147	3,7%
Professionnels	401	2,7%	238	1,5%	639	2,1%
Non désigné	417	2,8%	307	1,9%	724	2,3%
Total enfant	14 869	100,0%	16 128	100,0%	30 997	100,0%

*Un enfant peut subir des dangers de plusieurs catégories d'auteurs, la somme est donc supérieure au total

La famille proche est impliquée pour 90% des enfants en danger. Ce chiffre reste stable depuis des années. Dans la plupart des cas, les parents et beaux parents sont désignés.

Sur les 24 060 personnes qui sont déclarées auteurs de dangers :

- 50% sont des femmes,
- 48% sont des hommes
- 2% sont de sexe inconnu.

3% des auteurs présumés sont mineurs, le plus souvent, ce sont des camarades de classe.

La mère est l'auteur désigné le plus souvent, pour toutes les formes de danger à l'exception des violences sexuelles. Le père est l'auteur le plus désigné en cas de violences sexuelles, suivi du beau-père.

Quels sont les types de dangers évoqués ?

La typologie des formes de danger a évolué depuis 2007 (*loi du 5 mars 2007*), on distingue aujourd'hui 6 formes distinctes.

Nombre d'enfants concernés par chaque type de danger évoqué dans les AI et les transmissions		
	Effectif	%
Violences physiques	11 078	35,7%
Violences psychologiques	15 764	50,9%
Négligences lourdes	5 609	18,1%
Education défailante	5 703	18,4%
Violences sexuelles	2 815	9,1%
Danger dû au comportement de l'enfant	1 399	4,5%
Total enfant	30 997	100,0%
nombre de dangers par enfants en moyenne	1,4	

Les violences psychologiques sont subies par plus de la moitié des enfants concernés, c'est la forme de danger la plus courante, suivie par les violences physiques.

Nature des dangers selon l'âge des enfants en 2009						
	Violences physiques	Danger dû au comportement de l'enfant	Violences psychologiques	Négligences lourdes	Education défailante	Violences sexuelles
0 à 3 ans	1 024	15	1 760	1 173	1 151	149
3 à 6 ans	1 908	37	2 726	1 186	1 165	599
6 à 9 ans	2 069	92	2 963	1 074	1 020	580
9 à 12 ans	1 928	151	2 820	820	831	480
12 à 15 ans	1 956	404	2 551	650	728	453
15 à 18 ans	1 568	583	2 025	471	468	368
Plus de 18 ans	204	80	313	50	71	71
Total	10 657	1 362	15 158	5 424	5 434	2 700

A partir de 12 ans, le nombre d'enfants se mettant en danger augmente, alors que les négligences et les défaillances éducatives se retrouvent plus souvent chez les jeunes de moins de 9 ans. Pour les maltraitances, qu'elles soient physiques ou psychologiques, les enfants de 3 à 18 ans sont tous également concernés.

Nature des dangers en fonction du sexe des enfants en 2009						
	Violences physiques	Danger dû au comportement de l'enfant	Violences psychologiques	Négligences lourdes	Education défailante	Violences sexuelles
Non renseigné	798	82	1 200	422	519	194
Garçon	5 196	708	7 081	2 630	2 647	816
Fille	5 084	609	7 483	2 557	2 537	1 806
Total	11 078	1 399	15 764	5 609	5 703	2 816

Les filles sont plus concernées par les violences sexuelles et les garçons sont plus souvent victimes de négligences et de violences physiques. Ils se mettent également plus souvent en danger eux-mêmes. Les violences psychologiques concernent autant les filles que les garçons.

Quels sont les retours des départements sur les situations transmises par le 119?

Les départements, après l'évaluation de la situation de ou des enfants évoqués dans l'appel transmis par le 119, envoient leur retour d'évaluation. Sur les retours dont nous disposons sur les transmissions 2009, **plus de 80 % des situations d'enfant en danger ou en risque de l'être ont été confirmées par le département.**



Lancement et présentation des principales actions de communication dans le cadre des 20 ans du 119

Une campagne d'affichage du visuel officiel du 119 dans les transports publics à l'échelle nationale

A l'occasion de cet anniversaire, pour mettre en lumière le 119 et augmenter sa notoriété, notamment en relayant cet événement auprès du grand public, le 119 propose une campagne inédite d'affichage de son visuel dans les transports publics.

Descriptif :

- Affichage de 700 affiches dans les couloirs du métro parisien et du RER entre le 18/05/2010 et le 24/05/2010
- Affichage de 500 supports sur des bus de six grandes agglomérations françaises (touchant environ 200 communes) : La Rochelle, Toulouse, Grenoble, Nantes, Strasbourg et Montpellier entre mi-mai et mi-juin 2010
- Affichage dans le métro de Marseille entre le 19 et le 25 mai
- Affichage de 700 supports dans les gares de 31 grandes agglomérations du 17 au 23 mai.

Une campagne d'information, notamment en direction des 10-18 ans, avec le soutien de l'opérateur de téléphonie mobile SFR.

→ Entre le 17 et le 21 mai 2010, La bannière animée du 119 est sur la page d'accueil générale du site sfr.fr (l'un des sites les plus visités en France) et sur différentes pages dédiées aux jeunes avec un lien hypertexte vers un texte d'information sur le 119.

D'autres visuels du 119 seront mis en ligne sur le site de SFR de façon pérenne, notamment sur la page « SFR s'engage ».

→ **SFR soutient le 119 et envoie ce 17 mai 2010 un sms de sensibilisation à tous ses clients du « parc jeunes » (10-18 ans).**

Ce message de sensibilisation donne des informations sur le fonctionnement du 119 et ses missions.

Le 119 veut dire aux jeunes qu'ils peuvent prendre leur téléphone pour « briser le silence » et évoquer leur situation ou celle d'un camarade en toute confiance.

Souvent, ils le connaissent déjà car il est affiché dans leur école. Le 119 souhaite donc rappeler, à travers ce court message, que :

- le 119 est ouvert 24h sur 24
- le 119 est à l'écoute des jeunes qui peuvent appeler gratuitement même depuis leurs mobiles
- le 119 n'est pas un numéro pour s'amuser

Texte du sms :

Info SFR : 17 mai journée mondiale d'assistance téléphonique aux enfants - SFR soutient le 119 Allô Enfance en Danger, n° d'urgence gratuit 24h/24.



Quelques exemples d'appels au 119

La loi du 5 mars 2007, qui renforce celle de 10 juillet 1989, a reprecisé la **notion de danger**. La nouvelle approche propose **6 critères de danger**. Aussi, le 119 est destiné à toute personne victime ou préoccupée par une situation d'enfant en danger ou présumé l'être :

- **violences physiques,**
- **violences psychologiques,**
- **violences sexuelles,**
- **négligences lourdes,**
- **conditions d'éducation défailantes sans maltraitance évidente,**
- **mise en danger résultant du comportement de l'enfant lui-même ...).**

Violences, fugues, litiges de garde, rackets, jeux dangereux, abus sexuels, enfants confrontés aux violences conjugales, mariages forcés, ... Autant de problématiques gérées quotidiennement par les écoutants du 119...

Des exemples d'appels : (cf. pages suivantes)

Fiche 1 : Transmission d'informations au département

Enfant de 2 ans qui vit avec ses parents.

Type de danger : Violences physiques et psychologiques.

Appelant non désigné

CONTENU DE L'APPEL :

C'est sur les conseils de Madame, assistante de secteur, préalablement contactée que ces informations nous sont transmises. Il s'agit d'une famille déjà connue des services de protection de l'enfance.

Ce matin encore, des hurlements et des cris de la mère, suivis d'un grand bruit puis de hurlements de douleur de l'enfant ont encore émané du domicile.

Ces scènes se répètent fréquemment. C'est autant la mère que le père qui crient et frappent leur fils autant que leur chien.

L'enfant aurait à plusieurs reprises été vu dans le hall de l'immeuble avec des traces de coups, un coquard ou une plaie sur la joue.

C'est un enfant qui est décrit comme très maigre, très pâle.

L'enfant n'est qu'exceptionnellement sorti. Il passe la majeure partie de son temps dans un univers confiné, très enfumé, souvent témoin de bagarres entre adultes.

Il nous est précisé qu'hier au domicile, une vive bagarre tournait au règlement de compte entre une bande de jeunes et ce couple.

Une transmission pour évaluation est envoyée au département.

→Retour d'évaluation du département : suivi PMI et secteur

Fiche 2 : Transmission d'informations au département

3 enfants de 2 ans, 4 ans et 9 ans qui vivent avec leurs parents.

Type de danger : Conditions d'éducation défailante

Appelant désigné, membre de la famille

CONTENU DE L'APPEL :

Nous recevons une demande d'aide pour une famille en grande précarité, avec trois enfants.

Le couple a fait construire une maison sur la commune de... A la suite de problèmes financiers importants, la maison a été mise en vente et la famille a déménagé. En décembre la mère et les enfants sont partis dans un autre département chez les grands-parents maternels. Les enfants ont été scolarisés à l'école primaire de la commune durant le mois de janvier.

Dimanche dernier, la mère a quitté le domicile des grands-parents précipitamment, avec ses enfants, sans emporter leurs affaires, ni leurs médicaments ni leurs doudous. Elle est revenue retrouver son mari qui est hébergé par ses parents.

Depuis ce week-end, les grands-parents paternels reçoivent le couple et les trois enfants, les deux aînés devraient être scolarisés à l'école du village.

Les grandes difficultés du couple sont soulignées, ainsi qu'une instabilité très importante. L'enfant de 9 ans aurait déjà fréquenté neuf écoles et déménagé au moins quatorze fois en neuf ans. L'enfant a aujourd'hui tendance à s'isoler, elle s'enferme dans sa chambre et ne veut plus communiquer avec sa famille. A l'école, l'institutrice a remarqué des problèmes de comportement de l'enfant à l'école, elle se montre très perturbante durant la classe et ses résultats scolaires sont en baisse.

La mère de famille est en souffrance morale, elle n'arrive plus à assurer son rôle auprès des enfants et s'en culpabilise. L'enfant de 9 ans doit se débrouiller seule le matin pour faire son petit-déjeuner par exemple, c'est la grand-mère maternelle qui devait prendre le relais auprès de l'enfant de 4 ans sinon l'enfant n'était pas nourri. La mère dit à son fils qu'elle est une mauvaise mère car elle n'arrive pas à s'occuper de lui correctement, ce à quoi l'enfant de 4 ans répond en pleurant et en tentant de rassurer sa mère. Quant à la plus petite, elle pleure toutes les nuits et est très collée à sa mère, comme si elle était angoissée par une séparation.

L'aide de professionnels semble nécessaire pour aider cette famille qui vit dans un contexte très difficile.

→ Pas de retour du département ce jour.

Fiche 3 : Transmission d'informations au département

4 enfants de 12 ans, 5 ans, 2 ans et 6 mois qui vivent avec leur mère seule.

Type de danger : Négligence lourde envers les 4 enfants

Appelant non désigné

CONTENU DE L'APPEL :

Cela fait quelques années maintenant que tout le quartier voit cette fratrie complètement livrée à elle-même. Les enfants sont régulièrement seuls sur la route.

La mère sort très peu, semble t'il. C'est l'enfant de 12 ans qui va chercher sa petite soeur à l'école. Et c'est cette dernière qui s'occupe de son petit frère quand elle le sent en danger sur la route.

Ces enfants laissés sans aucune surveillance n'ont manifestement aucun horaire régulier.

Le petit garçon âgé de deux ans est aussi régulièrement seul sur la route en couche-culotte. Il a tendance à jeter des cailloux sur les autres enfants dont il est la cible favorite.

En effet, plusieurs enfants du quartier le frappent régulièrement. "ils l'utilisent comme un punching-ball" nous précise l'appelant.

Mais ce tout petit garçon est décrit comme un enfant "qui n'a pas froid aux yeux".

L'enfant de 12 ans est maintenant décrit comme "un jeune garçon qui va mal".

Le devenir de l'enfant de 12 ans a préoccupé l'entourage qui, au regard de l'ampleur des dégâts, attire aujourd'hui l'attention des professionnels de protection de l'enfance pour "éviter que le gâchis continue et se perpétue pour la fratrie toute entière".

Il semblerait souhaitable d'aider cette mère à mettre en place pour ses enfants un cadre de vie structuré et protecteur.

→Pas de retour du département ce jour.

Fiche 4 : Transmission d'informations au département

3 enfants (dont un bébé et 2 enfants entre 3 et 6 ans) qui vivent avec leurs parents.

Type de danger : Violences psychologiques

Appelant non désigné

CONTENU DE L'APPEL :

Ce couple récemment arrivé dans l'immeuble se dispute souvent. Il nous est dit qu'ils se hurlent dessus et s'insultent violemment. Lors de ces scènes des bruits sourds accompagnent les "hurlements à la mort" des trois enfants en bas-âge présents lors de ces disputes.

Les propos sont empreints d'une grande violence : "Je vais te crever", "De la tête au cul, je vais te déchirer la gueule".

Les hurlements des enfants sont décrits comme des hurlements de désespoir. Même pendant les périodes scolaires, les enfants sont encore debout aux alentours de minuit.

La première semaine des vacances de Noël, une dispute particulièrement violente a éclaté.

Il semble que ce couple soit sur le point de se séparer.

C'est pourquoi il apparaît aujourd'hui nécessaire qu'une aide puisse être proposée à cette famille au moment où semble s'amorcer une période particulièrement douloureuse.

Cette demande d'aide nous est transmise autant pour les enfants que pour ce couple manifestement en grande souffrance et en grand désarroi.

→Pas de retour du département ce jour

Fiche 5 : Transmission d'informations au département

Enfant de 13 ans, on ne sait pas avec qui elle vit

**Type de danger : Violences sexuelles exercées par le frère
Appelant non désigné**

CONTENU DE L'APPEL :

Il est porté à la connaissance du SNATED une vive inquiétude concernant l'enfant âgée de 13 ans 1/2.

La personne appelante précise qu'elle nous rapporte des propos qui lui ont été rapportés par des tierces personnes et qu'elle n'a actuellement aucun contact avec l'enfant. C'est la gravité des faits qui motive son appel auprès de notre service.

L'année dernière, cette enfant aurait confié à une monitrice du centre de loisirs que "son frère abuse d'elle".

Récemment, des camarades prenant le même bus de ramassage scolaire auraient dit "son frère la filme pendant qu'elle fait une fellation à son copain" et "qu'il a mis une vidéo sur internet". Ils auraient également rapporté que "La jeune fille a des rapports sexuels avec beaucoup de personnes". "La mère serait au courant mais fermerait les yeux", d'après ces derniers.

Le frère mis en cause aurait 1 ou 2 ans de plus que l'enfant.

Information complémentaire :

L'enfant était scolarisée l'année dernière dans un établissement et pourrait être scolarisée depuis septembre dans un autre.

La mère serait enseignante.

→Réponse département : transmission de la situation au parquet

Fiche 6 : Transmission d'informations au département

Enfant de 9 ans qui vit avec sa mère qui est en nouvelle union

Type de danger : Danger résultant du comportement de l'enfant lui-même

Appelant désigné : le père de l'enfant

CONTENU DE L'APPEL :

Les parents de l'enfant sont séparés depuis 2005. Le divorce a été prononcé mais monsieur n'a jamais saisi le juge aux affaires familiales pour obtenir un droit de visite et d'hébergement car il n'avait pas de domicile fixe.

Ce père vient d'apprendre que son fils a une fois encore été exclu de son établissement scolaire car il avait des problèmes de comportement, qu'il était impulsif, imprévisible et violent, qu'il insultait l'enseignant.

Le 10 février dernier, l'enfant a donné un violent coup de poing dans le ventre d'un de ses copains fraîchement opéré.

Monsieur a rencontré le directeur de l'établissement dont son fils a été exclu. Ce dernier lui a donné un compte-rendu détaillé des infractions commises par l'enfant.

Monsieur s'inquiète vivement car il sent son fils "partir vers la délinquance grave" et que madame refuse fermement toute prise en charge.

Aux dires du directeur de l'établissement scolaire, "cette mère convoquée cette année à sept reprises ne semble rien entendre de ce qui lui est dit au sujet de son fils".

Monsieur sollicite aujourd'hui l'aide des professionnels de protection de l'enfance afin que son fils fasse enfin l'objet d'un suivi psychologique et d'un suivi éducatif. Ce père insiste sur le fait qu'il lui semble qu'il est encore temps d'agir pour éviter que l'enfant ne devienne un futur délinquant. "C'est un enfant intelligent qu'il faut aider à se défaire de sa violence" ajoute t'il.

→Pas de retour du département ce jour

Fiche 7 : Aide immédiate

Adolescente de 16 ans qui vit en résidence alternée (mère-père seuls)

Type de danger : Violences physiques

Appelant non désigné

CONTENU DE L'APPEL :

L'appelante demande des conseils pour une amie âgée de 16 ans. Lors du réveillon, sous l'emprise de l'alcool, l'adolescente aurait confié se faire frapper par son père.

Situation familiale :

L'adolescente vit en résidence alternée depuis la récente séparation des parents. Toutefois, les parents étant en conflit, "elle ne sait jamais quand elle ira chez l'un ou chez l'autre", nous dit-on. L'adolescente a également un frère âgé de 18 ans et une sœur âgée de 22 ans qui vit en dehors du domicile.

Les faits :

Depuis plusieurs mois, l'adolescente se présenterait marquée "au niveau des bras" mais parfois également "au niveau des jambes".

Il y a un mois, l'entraîneur sportif des jeunes filles, préoccupé par les bleus de l'adolescente, avait questionné l'appelante à ce sujet, nous dit-elle.

L'appelante est très hésitante lorsque nous l'informons des missions du service. Elle dit en parler à son amie et nous rappeler : le numéro de poste de l'écouter est communiqué. Nous l'informons également de la possibilité d'en parler au lycée à l'assistante scolaire.

Pour toute précision sur ce dossier de presse, votre contact :

**Nora Darani, Responsable Communication
119-Allô Enfance en Danger**

→ 01 53 06 68 73 / ndarani@allo119.gouv.fr